

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 8 janvier 2024 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux citoyens présents et en visionnement sur le canal communautaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-001

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
APPUYÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2023 ET DE SON AJOURNEMENT DU 18 DÉCEMBRE 2023

2024-002

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
APPUYÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 décembre 2023 et de son ajournement du 18 décembre 2023 soient par la présente acceptés et signés séances tenantes par le maire et la directrice générale greffière-trésorière présente à l'assemblée en cours.

0886



N° de résolution
ou annotation

2024-004

2024-005

2024-006

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 202

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
APPUYÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale greffière-trésorière

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande s'il y aura un document explicatif du budget avec les comptes de taxes cette année, ce que le conseil affirme.

6. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS

6.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-001 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
APPUYÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

que le règlement #2024-001 pourvoyant à l'imposition des taxes de l'année 2024 soit par la présente accepté. Le règlement sera disponible sur le site Web de la municipalité.

6.2. DÉPÔT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
APPUYÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le document document explicatif du budget 2023 qui sera expédié aux citoyens à même l'enveloppe des comptes de taxes a été déposé.

6.3. TRANSFERT DE FONDS AFFECTÉ AUX ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-050, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
APPUYÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation
2024-007

2024-008

2024-009

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000\$ pour l'exercice financier 2024;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fond général de l'exercice.

6.4. RENOUELEMENT ADHÉSION ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Couette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec soit renouvelée pour l'année 2024 pour la directrice générale greffière-trésorière, Mme Alexandra Dupont, incluant l'assurance, au coût total de 1 054.13\$ taxes incluses.

6.5. PLAN TRIENNAL 2024-2027 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE CÔTE-DU-SUD

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté

APPUYÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité constate les données fournies par le Centre de services scolaire Côte-du-Sud.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. CUEILLETTE DES PRIORITÉS D'ACTION DES MUNICIPALITÉS 2023-2024 – SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Richard Côté suggère à la population de fournir à la municipalité des problématiques qui pourraient concerner la Sûreté du Québec, qui pourront être insérées dans les priorités pour l'année 2024. Entre autres, les priorités de la municipalité sont :

- Présence pour faire respecter les limites de vitesse;
- Prévention à la population à propos des bonnes pratiques à adopter pour limiter les intrusions dans les bâtiments;
- Effectuer plus de surveillance concernant les consommations d'alcool, de cigarettes et de drogues sur les lieux publics (Règlement 2023-005);
- Intervenir pour la pollution sonore, autant dans un ordre de paix dans les endroits publics (Règlement 2023-005) que la pollution sonore faite par les véhicules à moteur (Camions, voitures, VTTs, motos, etc.).

8. TRANSPORTS

Aucun point.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2023 – ORH L'ISLET

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault

APPUYÉ PAR : La conseillère Karine Godbout

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité accepte le budget révisé 2023 de l'ORH L'Islet, représentant, pour l'Office municipal d'habitations de St-Pamphile, des revenus de 100 243\$, des dépenses de 119 717\$, créant un déficit de 19 474\$, soit une participation de 1 947\$ pour la municipalité de St-Pamphile, représentant 10% du déficit.



N° de résolution
ou annotation

2024-011

2024-012

2024-013

10.2. ADOPTION DU BUDGET 2024 – ORH L'ISLET

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
APPUYÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité accepte le budget 2024 de l'ORH L'Islet, représentant, pour l'Office municipal d'habitations de St-Pamphile, des revenus de 112 424\$, des dépenses de 122 354\$, créant un déficit de 9 930\$, soit une participation prévisionnelle de 993\$ pour la municipalité de St-Pamphile, représentant 10% du déficit.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. AUTORISATION DE DÉPENSE – REMPLACEMENT COMPRESSEUR #2

ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
APPUYÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la dépense de 22 437.91\$ plus taxes, telle que par la soumission #DG23038, soit autorisée afin de procéder au remplacement du compresseur #2 du système de réfrigération de l'aréna.

11.2. CONTRIBUTION AUX ORGANISMES 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
APPUYÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les contributions aux organismes mentionnées ci-dessous soient par la présente versées pour l'année 2024 :

| Nom de l'organisme | Régulière | Loyer | Total |
|--------------------------------|-----------|---------|----------|
| ABC des Hauts-Plateaux | 2 000\$ | 0\$ | 2 000\$ |
| Bénévoles sans frontière | 2 000\$ | 960\$ | 2 960\$ |
| Centre culturel Godend'Art | 2 200\$ | 0\$ | 2 200\$ |
| Cercle des Fermières | 3 500\$ | 0\$ | 3 500\$ |
| Chevaliers de Colomb | 0\$ | 672\$ | 672\$ |
| Club Âge d'Or St-Pamphile | 2 000\$ | 0\$ | 2 000\$ |
| Club de golf St-Pamphile | 3 500\$ | 0\$ | 3 500\$ |
| Coopérative de solidarité | | | |
| L'Islet-Sud en forme | 3 500\$ | 0\$ | 3 500\$ |
| Habitations St-Pamphile | 3 500\$ | 0\$ | 3 500\$ |
| Hop! La vie! Du Sud de L'Islet | 2 400\$ | 0\$ | 2 400\$ |
| Maison de la Famille | 3 500\$ | 0\$ | 3 500\$ |
| Total | 28 100\$ | 1 632\$ | 29 732\$ |

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

12.1. RAPPORT SUR LES PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
APPUYÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport sur l'émission des permis suivants, pour la période de décembre 2023, soit par la présente accepté :

Josée-Ann Anctil 1000, rang Double
David Bélanger 1400, rang Double



N° de résolution
ou annotation

12.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES #2016-319

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements à la suite d'une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le règlement sur les dérogations mineures #2016-319 afin d'ajouter certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement #2024-002 a été adopté à la séance du Conseil municipal le 11 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 janvier 2024, à Saint-Pamphile, sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Pamphile adopte avec modification le « Règlement #2024-002 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #2016-319 ».

12.3. RENOUELEMENT ADHÉSION ANNUELLE COMBEQ

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault

APPUYÉ PAR : Le conseiller Richard Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2024 soit renouvelée pour Mme Pascale Pelletier au coût de 380\$ + taxes.

12.4. MODIFICATION RÉSOLUTION 2023-268 – ÉTUDE DE MARCHÉ BESOINS EN LOGEMENTS

CONSIDÉRANT QUE les coûts de l'étude de marché pour les besoins en logements sont officiels, et que les calculs de répartition pour les municipalités participantes ont été faits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Couette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité modifie le montant alloué pour l'étude de marché sur les besoins en logement effectuée par la MRC de L'Islet à 1 365.17\$, plutôt que 1 000\$ autorisé sur la résolution 2023-268.

13. FINANCES

13.1. COMPTES À PAYER

2024-015

2024-016



N° de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
APPUYÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de décembre 2023 au montant de 249 116.47\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

14. CORRESPONDANCES

14.1. INVITATION AU 53^E CARNAVAL DE ST-MARCEL

2024-018

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité de St-Pamphile participe au souper du 53^e Carnaval de St-Marcel en achetant 2 cartes pour le souper du samedi 27 janvier 2024, au coût de 25\$ chaque.

14.2. REMERCIEMENTS HABITATIONS ST-PAMPHILE

M. le maire fait part à la population des deux cartes de remerciement reçues des Habitations St-Pamphile suite à la visite du conseil municipal à leurs résidents à l'occasion du temps des fêtes 2023.

14.3. DEMANDE DE COMMANDITE – 21^E TOURNOI DE GOLF « COUP DE CŒUR »

2024-019

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
APPUYÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité de St-Pamphile participe financièrement au montant de 250\$ au Tournoi de golf « Coup de cœur ».

14.4. INVITATION – 68^E SOUPER DES ROIS

2024-020

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
APPUYÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité de St-Pamphile participe au souper du 68^e souper des rois en achetant 2 cartes pour le souper du samedi 13 janvier 2024, au coût de 25\$ chaque.

14.5. MÉDAILLE LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Madame la conseillère Marlène Bourgault invite les organismes et les comités à soumettre une candidature à la Médaille du Lieutenant-Gouverneur.

15. TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Chacun des conseillers donne de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2024-021

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
APPUYÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente assemblée soit close. Il est 20 :27.

0891



N° de résolution
ou annotation

Mario Leblanc
Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont
Alexandra Dupont, Directrice générale

